AL.2.1999-282
c.2

La banque, vous connaissez?

Initiation aux types de comptes bancaires, au choix d'un compte et aux outils offerts par les banques

ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS
Pour mieux se comprendre

Au nom du secteur bancaire, l'Association des banquiers canadiens (ABC) a entrepris un programme intitulé *Pour mieux se comprendre*. Voilà notre engagement à mieux communiquer et à procurer de l'information financière utile aux Canadiens.

Dans le cadre du programme, nous offrons une série de publications gratuites – allant de la gestion financière et des taux d'intérêt aux prêts hypothécaires, au lancement d'une petite entreprise et à l'épargne-études. Pour obtenir un exemplaire de ces publications, téléphonez sans frais au 1 800 263-0231 ou consultez notre site Web à l'adresse www.cba.ca. Vous pouvez également nous écrire à l'adresse suivante : *Pour mieux se comprendre*, Association des banquiers canadiens, Box 348, Commerce Court West, 199 Bay St., 30th Floor, Toronto, Ontario, M5L 1G2.

Publié par l'Association des banquiers canadiens
Novembre 1998

© Association des banquiers canadiens, 1998.
Tous droits réservés

Ces publications sont également offertes en anglais et dans des formats adaptés aux personnes malvoyantes ou présentant une faible vision.

The English version of this brochure is available upon request.

La présente brochure fournit des renseignements de nature générale et ne vise pas à conseiller les lecteurs de quelque manière que ce soit. Ces derniers devraient consulter leurs propres conseillers sur la manière dont cette information peut s'appliquer à leur cas.

Table des matières

Introduction 3

L'utilité d'un compte bancaire 4

Les types de comptes bancaires 5
Les taux d'intérêt 6
Les frais de service et les forfaits 7
Points à considérer 9
Le choix d'un compte bancaire 10

L'ouverture d'un compte bancaire 11
Vos responsabilités 11
Les responsabilités de la banque 12
Vérification des relevés 15

L'utilisation d'un compte bancaire et des outils offerts 16
En succursale 16
Les dépôts 16
Les retraits en espèces 17
L'encaissement de chèques 17
L'émission de chèques 18
La sécurité des chèques 18
Les retenues de fonds à l'égard des chèques déposés 18
Les dépôts directs 19
Les transactions bancaires électroniques 19
Les guichets automatiques bancaires (GAB) 19
L'utilisation d'un guichet automatique 20
Le paiement direct par Interac 22
Conseils de sécurité à l'égard des guichets automatiques et des paiements directs . 23
Les services bancaires par téléphone 24
Les services bancaires par ordinateur 25

Aide-mémoire 26

Autres services bancaires 27

Pour régler un différend avec votre banque 28

Le mot de la fin 29

Quelques termes bancaires usuels 30

Introduction

La gestion de votre argent, voilà une importante responsabilité. Le maintien d'un compte bancaire vous aide à protéger et à gérer vos fonds. Lorsque vous ouvrez un compte bancaire, la banque peut vous aider dans cette tâche. Au Canada, les banques sont des entreprises qui gèrent votre argent et vous offrent des services financiers.

Une fois votre compte ouvert, vous avez accès à de nombreux services et à divers outils bancaires. Vous pouvez vous adresser à un représentant de la banque, vous servir d'un guichet automatique bancaire (GAB) ou effectuer vos transactions par téléphone ou par ordinateur.

Les banques canadiennes offrent divers comptes et services. Prenez note que chaque banque utilise des appellations différentes pour désigner chacun de ces comptes et services.

La présente brochure a pour but de vous aider à mieux comprendre :

- les types de comptes disponibles;
- le choix d'un compte qui répond à vos besoins;
- l'ouverture d'un compte;
- l'utilisation d'un compte;
- quelques termes bancaires usuels.

S'il s'agit de votre premier compte, vous trouverez la présente brochure d'une grande utilité. Si vous possédez déjà un compte, la brochure pourrait vous apporter des renseignements complémentaires sur d'autres services qu'offrent les banques.

Cette brochure ne traite que des comptes offerts principalement par les banques. D'autres institutions offrent également des comptes et des services financiers, notamment les caisses d'épargne et de crédit, les caisses populaires et les sociétés de fiducie.

L'utilité d'un compte bancaire

La sécurité : Une banque est un endroit sûr où garder votre argent lorsque vous ne l'utilisez pas.

L'épargne : Un compte d'épargne sert à économiser de l'argent pour faire face à des besoins à court et à long terme.

Les revenus d'intérêt : La banque verse sur certains comptes bancaires une somme d'argent appelée intérêt. Grâce à l'intérêt, vos fonds rapportent encore plus. La banque vous verse de l'intérêt en fonction des fonds que vous gardez dans votre compte et du temps que vous les y laissez.

L'accès à toute une gamme de services bancaires : Un compte bancaire ne sert pas uniquement à garder de l'argent. Beaucoup de gens ont recours aux banques pour effectuer des transactions et d'autres activités bancaires. Par exemple, si vous possédez un compte de chèques, vous pouvez choisir de régler vos factures par chèque. Il s'agit d'un ordre écrit que vous donnez à la banque de payer une certaine somme d'argent tirée de votre compte. Ainsi, pour payer votre loyer, vous pouvez faire un chèque et le poster plutôt que de vous rendre à la banque, d'en retirer des fonds et de les remettre à votre propriétaire. Vous avez accès à un large éventail de services bancaires. Par exemple, vous pouvez obtenir l'aide des représentants des services à la clientèle de votre banque, payer vos factures et utiliser les guichets automatiques. Vous trouverez des renseignements sur ces services dans la présente brochure.

La tenue de dossiers : Lorsque vous possédez un compte, la banque vous fournit des relevés de compte pour vous aider à suivre l'évolution de vos fonds. De cette façon, vous connaissez le montant et la nature de vos dépenses.

La commodité : Grâce à votre compte bancaire, la gestion de vos fonds s'avère plus facile, qu'il s'agisse de payer vos factures, d'acheter des biens ou de recevoir des fonds. Par exemple, un compte bancaire peut vous donner accès à une carte bancaire qui vous permet d'utiliser plus de 14 000 guichets automatiques au Canada. Ceux-ci sont accessibles 24 heures sur 24 pour y effectuer des dépôts et des retraits, payer vos factures et virer des fonds. Vous pouvez également utiliser le téléphone pour effectuer des transactions comme payer vos factures, virer des fonds d'un compte à l'autre ou obtenir le solde de vos comptes.

Un outil de référence : Lorsque vous désirez obtenir un prêt ou une carte de crédit, votre compte bancaire permet d'attester de la bonne gestion de vos finances. Il s'agit d'un excellent outil de référence qui peut faciliter l'approbation de votre demande de prêt ou l'obtention d'une carte de crédit.

Les types de comptes bancaires

Les banques offrent trois grandes catégories de comptes :

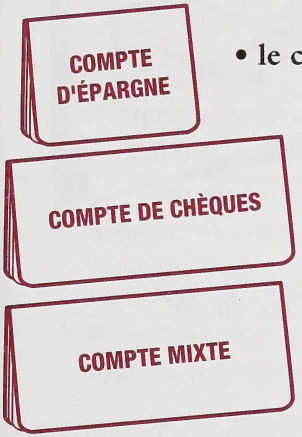

- **le compte d'épargne**
- **le compte de chèques**
- **le compte mixte**

Selon la banque, chaque compte aura un nom différent. Peu importe le nom utilisé, les comptes appartenant à chacune des catégories partageront sensiblement les mêmes caractéristiques. Étudiez bien ces caractéristiques et déterminez vos besoins avant de choisir le compte qui convient le mieux. Puis, jetez un coup d'oeil aux frais de service. Le compte conjoint pourrait vous intéresser. Il s'agit d'un compte ouvert par deux personnes. L'une ou l'autre peut y déposer des fonds. Dans le cas des retraits, la signature de l'un des deux titulaires ou des deux à la fois peut être requise.

Le compte d'épargne

Si vous désirez épargner pour répondre à des besoins à court terme, vous devriez envisager d'ouvrir un compte d'épargne. Il s'agit d'un bon choix si vous n'avez pas besoin de vos fonds dans l'immédiat ou si vous ne comptez pas effectuer de nombreuses transactions chaque mois. La banque verse habituellement de l'intérêt sur cette catégorie de comptes. Le montant d'intérêt varie en fonction du type de compte et des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Vous pouvez effectuer des retraits n'importe quand.

Qu'est-ce que l'intérêt?

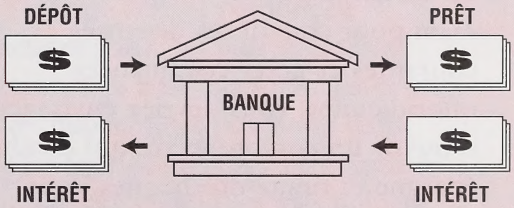

L'intérêt représente la commission payée ou versée en contrepartie de l'utilisation de l'argent. Lorsque vous laissez de l'argent dans un compte d'épargne, vous prêtez en fait de l'argent à la banque. Celle-ci vous emprunte de l'argent pour le prêter à d'autres personnes. Vous pouvez toutefois le reprendre à n'importe quel moment.

- Lorsque vous prêtez votre argent à la banque, celle-ci vous verse de l'intérêt.
- Lorsque vous empruntez de l'argent à la banque, vous lui payez de l'intérêt.

Le compte de chèques

Si vous désirez conserver un certain montant pour payer vos factures ou vos dépenses personnelles, vous devriez songer à ouvrir un compte de chèques. Il s'agit d'un excellent choix si vous désirez placer de l'argent que vous utiliserez sur une base courante. Vous pouvez faire des retraits n'importe quand, en succursale, à un guichet automatique, par chèque ou par paiement direct. Les comptes de chèques peuvent comporter des frais de service moins élevés que les comptes d'épargne. Si certains comptes de chèques ne paient pas d'intérêt, d'autres en versent (un compte de chèques paie habituellement un taux d'intérêt inférieur à celui versé par un compte d'épargne). Informez-vous auprès de votre banque pour obtenir plus de renseignements.

Le compte mixte

Si vous désirez épargner tout en gardant un certain montant à la portée de la main pour couvrir les dépenses courantes et gérer vos finances quotidiennes, vous devriez envisager d'ouvrir un compte mixte qui combine épargne et tirage de chèques.Vous

pouvez retirer votre argent n'importe quand en succursale, à un guichet automatique, par chèque ou par paiement direct. Ce type de compte procure habituellement de l'intérêt au-dessus d'un seuil déterminé.

Les taux d'intérêt

Dans le cas des comptes portant intérêt, vous devriez tenir compte de deux facteurs importants qui vous permettront de choisir le compte qui vous rapportera le plus d'intérêt.

1. **Le versement de l'intérêt**
   Il s'effectue une fois par mois sur certains comptes ou tous les six mois sur les autres.

   * L'intérêt peut être versé à la fin du mois.

   * L'intérêt peut être versé deux fois l'an, c'est-à-dire chaque semestre, le 30 avril et le 31 octobre.

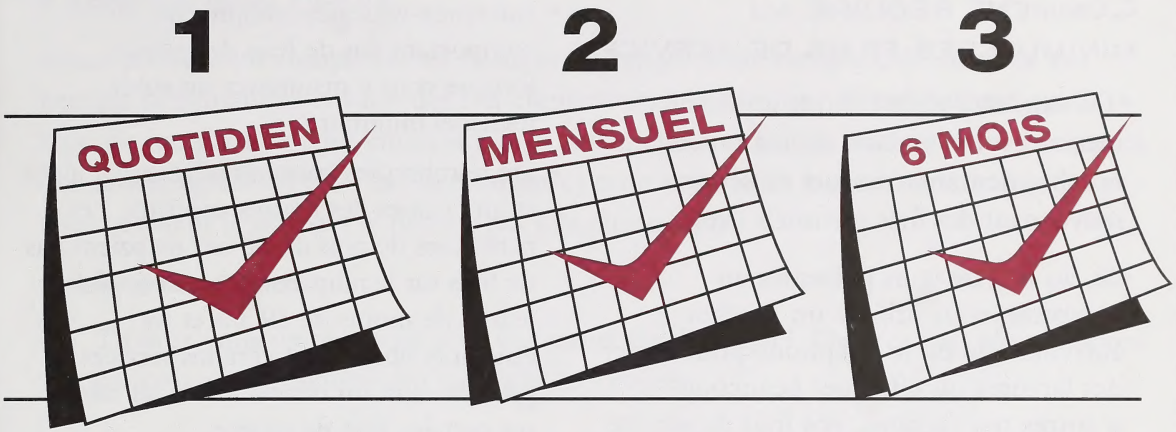

2. Le calcul de l'intérêt

Il existe trois modes de calcul de l'intérêt : quotidien, mensuel ou semestriel.

- L'intérêt quotidien est calculé chaque jour sur le solde du compte. La banque additionne l'intérêt que vous gagnez chaque jour et vous verse le total le dernier jour du mois.
- L'intérêt mensuel est calculé le dernier jour du mois, en général sur le solde le moins élevé de votre compte au cours du mois. Dans ce dernier cas, il s'agit du solde mensuel minimum.
- L'intérêt semestriel est calculé deux fois l'an, sur le solde minimum pendant la période de six mois se terminant les 30 avril et 31 octobre.

Les frais de service et les forfaits

Lorsque vous ouvrez un compte, vous avez accès à de nombreux services. Bien que les clients reçoivent certains services gratuitement, ils paient des frais à l'égard de nombreux services en fonction de l'utilisation qu'ils en font.

Vous payez des frais de service pour obtenir un service fourni par la banque. Ces frais varient d'une banque à l'autre. La plupart des banques offrent à leurs clients des forfaits qui leur permettent d'effectuer un certain nombre de transactions parmi les plus courantes moyennant des frais mensuels. Toutes les banques publient des brochures dans lesquelles sont décrits les divers types de comptes disponibles et les frais qui leur sont assortis ainsi que les autres services courants.

Comment réduire au minimum ses frais de service

- Demandez à votre banque un forfait mensuel vous donnant droit à un certain nombre de transactions et de services moyennant des frais mensuels fixes.
- Si, au lieu de vous présenter au comptoir, vous utilisez un guichet automatique ou le téléphone pour régler des factures ou effectuer beaucoup d'autres transactions, vos frais de service seront moindres.
- Lorsque vous réglez des factures à un guichet automatique, placez-les toutes dans la même enveloppe et les frais de service ne vous seront imputés qu'une seule fois.
- Informez-vous des comptes ne comportant pas de frais de service lorsque vous y maintenez un solde mensuel minimum.
- De nombreuses banques offrent aux aînés et aux jeunes des forfaits spéciaux. Les personnes de plus de 60 ans ne paient pas de frais sur la plupart des services. Les jeunes de moins de 19 ans et les étudiants obtiennent certains services gratuitement ou bénéficient d'un rabais sur certains frais de service.
- Bon nombre de clients ne paient pas de frais en conservant un solde mensuel minimum dans leur compte.
- Utilisez les guichets automatiques de votre banque pour éviter de payer des frais supplémentaires.

Faire le bon choix

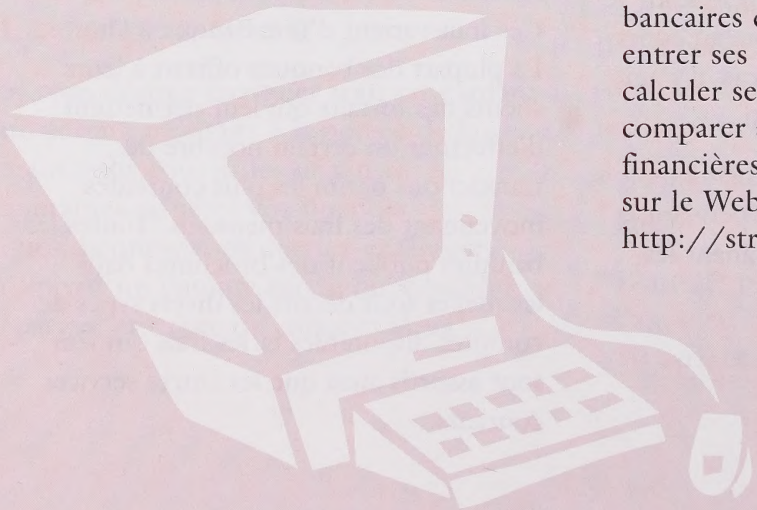

Si vous avez accès à un ordinateur et à Internet, Industrie Canada a mis au point un Outil de calcul des frais bancaires qui aide le consommateur à entrer ses transactions mensuelles, à calculer ses frais de service et à les comparer à ceux d'autres institutions financières. Vous pouvez le consulter sur le Web à l'adresse http://strategis.ic.gc.ca/oca.

Faire le bon choix

Avant d'ouvrir un compte ou de changer de catégorie de comptes, déterminez vos besoins et demandez ensuite des renseignements à la banque. N'oubliez pas que le type de compte que vous choisissez peut influer sur son solde. Vous trouverez ci-après une feuille de travail (voir la page suivante) pour vous aider à choisir le compte qui vous convient le mieux. N'hésitez pas à la photocopier.

Points à considérer

- ☐ Désirez-vous uniquement vous constituer de l'épargne? Dans ce cas, vous voudrez opter pour un compte qui rapporte de l'intérêt.
- ☐ Comptez-vous effectuer de nombreuses transactions? Dans ce cas, vous auriez probablement avantage à choisir un compte prévoyant des frais de service fixes.
- ☐ Souhaitez-vous surtout épargner, mais en même temps pouvoir à l'occasion tirer un chèque? Alors, mieux vaut sans doute choisir un compte mixte dans lequel vous payez des frais à l'égard de chaque chèque tiré.
- ☐ Effectuerez-vous retraits et paiements de factures en succursale?
- ☐ Utiliserez-vous les guichets automatiques?
- ☐ Effectuerez-vous vos transactions par téléphone?
- ☐ Utiliserez-vous votre carte bancaire pour régler des achats?
- ☐ Combien de transactions effectuerez-vous chaque mois?
- ☐ Combien de frais de service paierez-vous chaque mois?
- ☐ Quels types de relevés désirez-vous conserver?
- ☐ Souhaitez-vous que la banque vous retourne vos chèques annulés?
- ☐ Un livret de banque ou un relevé de compte mensuel vous suffit-il pour suivre les mouvements de votre compte?

Avant de prendre une décision, demandez au personnel de la banque de vous recommander le compte qui convient le mieux à vos besoins.

ÉTAPE 1. DÉTERMINER VOS BESOINS EN MATIÈRE DE SERVICES BANCAIRES

Rassemblez l'information vous permettant de cerner vos besoins en matière de services bancaires.

Types de rabais
__ jeunes (moins de 19 ans)
__ étudiants
__ aînés

Besoins
__ épargne
__ chèques
__ épargne et chèques

Solde habituellement maintenu

_____$

Le nombre de dépôts par mois :
__ en succursale
__ au guichet automatique
__ dépôt direct de paie
__ dépôt direct (par ex. remb. de TPS, prestation pour enfant)
__ **Nombre total de dépôts**

Nombre de retraits et de paiements de factures par mois
__ chèques émis
__ retraits de fonds en succursale
__ GAB – votre banque
__ GAB – autre banque
__ paiements préautorisés
__ virements entre comptes
__ factures payées en succursale
__ **Nombre total de retraits**

Modes de paiement de factures utilisés
__ en succursale
__ GAB
__ services télébancaires
__ paiements préautorisés
__ chèques
__ par ordinateur

Autres services bancaires
__ location de compartiments de coffre
__ chèques de voyage
__ services télébancaires
__ services bancaires par ordinateur
__ protection de découvert
__ cartes de crédit
__ mandats bancaires
__ devises étrangères

Types de registres
__ relevé mensuel – chèques retournés
__ relevé mensuel seulement
__ relevé mensuel – photocopies des chèques
__ relevé mensuel – par ordinateur
__ livret de banque

Autres points à considérer
(par ex. heures d'ouverture, emplacement)

_____

_____

ÉTAPE 2. COMPARAISON DES INSTITUTIONS

Une fois que vous avez complété l'étape 1, apportez votre liste de contrôle à la banque ou appelez sans frais le centre d'information téléphonique de la banque. Un représentant des services à la clientèle vous donnera de l'information sur le forfait de services bancaires qui convient le mieux à vos besoins et vous en indiquera les frais afférents.

	Banque n° 1	Banque n° 2	Banque n° 3	Banque n° 4
Nom du compte/ forfait recommandé				
Caractéristiques du compte/forfait (par ex. nbre de transactions)				
Coût total par mois				
Services supplémentaires et autres points à considérer (par ex. heures d'ouverture, emplacement)				

L'ouverture d'un compte bancaire

À l'ouverture de votre compte, on vous demandera des renseignements personnels. C'est le cas dans toutes les banques, peu importe le type de compte choisi. Si vous êtes sans emploi, vous pouvez quand même ouvrir un compte. Vous n'avez pas à faire de dépôt minimum pour ouvrir un compte.

Vos responsabilités

Présenter des pièces d'identité
Il s'agit d'une exigence des autorités fédérales qui aide à vous protéger, ainsi que la banque, des risques de pertes liées à la fraude. Vous devrez présenter deux pièces d'identité où figure votre signature. Si vous le pouvez, présentez une pièce d'identité avec photo. (ce n'est toutefois pas obligatoire.) Si le personnel de la succursale a des doutes quant à votre identité, il pourrait vous demander des pièces d'identité supplémentaires. Parmi les pièces d'identité acceptables, mentionnons les suivantes :

* Carte bancaire / GAB carte d'une institution financière connue et digne de confiance
* Carte de crédit signée par le client et émise par une institution financière connue et digne de confiance
* Passeport valide. (Les passeports canadiens sont acceptés. Les passeports étrangers sont moins souhaitables, car il se peut que la banque ne soit pas familière avec les passeports de chaque pays.)
* Carte de la sécurité de la vieillesse, émise par le gouvernement fédéral
* Carte de citoyenneté canadienne
* Carte d'identité d'un employeur connu (avec photo / laissez-passer)
* Certificat de statut d'Indien
* Recommandation d'une personne connue de la banque
* Carte d'assurance sociale
* Permis de conduire valide, émis au Canada (au Québec, le client doit le proposer de lui-même).

Donnez des renseignements.
On vous demandera des renseignements comme :

* Vos nom et prénom
* Votre date de naissance
* Votre adresse et votre numéro de téléphone
* Votre numéro d'assurance sociale (NAS)
* Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de votre employeur, si vous travaillez.
* Une référence bancaire (s'il y a lieu)
* Un spécimen de votre signature que la banque vérifiera au moment de gérer vos fonds. Il est préférable de signer la carte de signature de la même façon que vous signerez les autres formules bancaires (comme les chèques). Vous, ou un employé de la banque, inscrirez probablement les renseignements sur

VOTRE BANQUE	Numéro de compte	Numéro d'assurance sociale
Nom	Prénom	Date d'ouverture du compte
Adresse		Téléphone Rés. Bur.
Nom du conjoint ou proche parent (facultatif)		
Emploi	Occupation	
Identification		
Approuvé par		

une formule semblable à celle figurant sur la page suivante.

Accepter les règles applicables au compte que vous ouvrez

La banque vous demandera de signer une convention de compte ou une carte de signature attestant que vous avez lu la convention de compte. Cette dernière donne la liste des règles d'utilisation du compte. En signant, vous reconnaissez que vous comprenez ces règles et acceptez de les respecter. On vous en remettra un exemplaire à conserver pour vos dossiers personnels.

LES RESPONSABILITÉS DE LA BANQUE

Donner de l'information

Selon le type de compte que vous possédez, la banque est tenue de vous fournir certains renseignements. La désignation des comptes bancaires varie quelque peu d'une banque à l'autre. Assurez-vous de bien comprendre les faits de façon à pouvoir faire le choix le plus avisé. Si vous n'êtes pas sûr de la signification d'un mot, demandez à la personne qui vous aide de l'expliquer.

La banque doit vous donner les renseignements suivants :

* Les noms qu'elle utilise pour désigner les différents comptes, de quel type de compte il s'agit et les types de forfaits disponibles.
* Le taux d'intérêt versé, son mode de calcul et la date de versement.
* Quels frais de service vous devez vous attendre à payer.
* Quels frais de service peuvent être prélevés dans votre compte.
* Si vous pouvez tirer des chèques sur le compte.
* Si vous recevrez un livret de banque ou un relevé de compte mensuel, avec ou sans chèques annulés (voir l'explication ci-après).

* Quel est votre numéro de compte. Si vous ouvrez plus d'un compte, vous recevrez un numéro différent pour chacun.
* De quelle façon elle entend utiliser les renseignements personnels que vous avez fournis. Si vous ne voulez pas que la banque utilise tout renseignement personnel à d'autres fins que celles liées au produit ou service demandé, vous devez l'en informer. La banque respectera votre volonté.

* Comment avoir accès aux fonds dans votre compte.

La banque peut également vous donner les renseignements suivants :

* De quelle façon elle vous informera de la modification ou de l'ajout de frais de service.
* Comment vous plaindre à la banque si vous pensez que vous n'avez pas été traité équitablement ou si vous avez un problème avec votre compte.

À l'ouverture d'un compte, certaines banques pourraient effectuer une vérification auprès du bureau de crédit avant d'établir les conditions d'accès à votre compte, comme la limite de carte quotidienne ou la retenue de fonds sur les dépôts non électroniques.

Mise à jour et modification du compte

La banque garde des relevés de toutes les modifications ou transactions portées à votre compte. Selon le type de compte que vous avez choisi, vous recevrez un livret de banque ou un relevé mensuel.

Si vous recevez un livret de banque, il sera mis à jour chaque fois que vous le présenterez à un représentant des services à la clientèle. Vous pouvez également le mettre à jour à certains guichets automatiques.

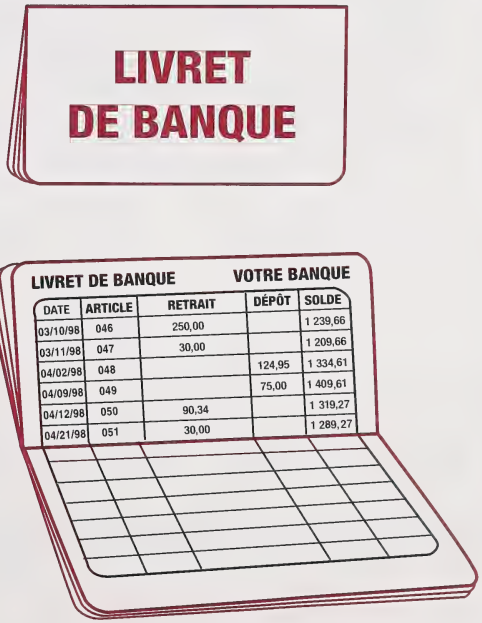

DATE	ARTICLE	RETRAIT	DÉPÔT	SOLDE
03/10/98	046	250,00		1 239,66
03/11/98	047	30,00		1 209,66
04/02/98	048		124,95	1 334,61
04/09/98	049		75,00	1 409,61
04/12/98	050	90,34		1 319,27
04/21/98	051	30,00		1 289,27

Le livret fait état de tout mouvement dans votre compte. Chaque mouvement s'appelle une transaction et comporte un code spécial. Les codes et leur signification figurent à la première page du livret (où se trouve également votre numéro de compte) ou à la dernière page. Les autres pages servent à inscrire les transactions. Vos responsabilités peuvent également figurer dans le livret.

Si vous recevez un relevé mensuel, il prendra la forme d'un imprimé d'ordinateur indiquant tous les mouvements de compte survenus au cours du dernier mois. Toutes les transactions (et les codes de transaction) figurent sur le relevé.

RELEVÉ DE COMPTE

AVRIL 1998

VOTRE NOM
ADRESSE

24543 23

DÉPÔT		434	98	545,10
CHÈQUE 1	76,98			468,12
CHÈQUE 2	100,00			368,12
DÉPÔT		420	67	788,79
4	176,98	855	65	788,79

Le relevé de compte peut être accompagné des chèques annulés qui ont été compensés au cours du dernier mois. Chaque chèque portera un timbre indiquant la date de retrait des fonds du compte. Les chèques servent à s'assurer de l'exactitude du relevé. Ils peuvent également servir de reçus, c'est-à-dire comme preuve que la banque a remis de l'argent en votre nom. (Cela peut s'avérer d'une grande utilité lorsque quelqu'un prétend ne pas avoir reçu votre paiement).

Fournir d'autres formules

À l'ouverture d'un compte de chèques, la banque pourrait vous donner un nécessaire de départ contenant quelques chèques (sur lesquels n'apparaît pas votre nom). Vous pouvez les utiliser en attendant la réception de vos chèques personnalisés. À l'ouverture du compte, on vous demandera de commander des chèques personnalisés que vous devrez payer. Ces chèques portent votre nom. Le chéquier ou livret de chèques personnalisés compte au moins 25 chèques portant votre nom, le nom de la banque et votre numéro de compte. Les chèques sont numérotés pour en faciliter le suivi.

Prenez garde de ne pas émettre de chèques sans provision. L'expression *sans provision* signifie qu'il n'y a pas suffisamment de fonds dans le compte pour couvrir le montant du chèque émis.

DATE	NO	DÉTAILS	CHÈQUES	DÉPÔTS	SOLDE REPORTÉ
03/12/98	126	Chèque Charlotte	10,00		1 239,66 $
03/23/98	127	Électricité	66,24		1 173,42 $
03/27/98		Argent reçu en cadeau		100,00	1 273,42 $
03/31/98	128	Loyer	650,00		623,42 $
03/31/98		Frais de service	5,00		618,42 $

Votre nom
Adresse

Votre banque
Votre succursale

126

12 mars 1998

PAYEZ À L'ORDRE DE Charlotte Given $ 10,00

Dix xx/100 DOLLARS

NO 126 Votre signature

⑈0126⑈ ⑆005⑆678⑆ 910⑆ 6⑈

recto du chèque

VÉRIFICATION DES RELEVÉS

Un livret distinct, appelé registre de transactions, accompagne vos chèques. Il ressemble à un livret en blanc. Il sert à inscrire le détail de chacune des transactions que vous effectuez au compte. Chaque fois que vous déposez des fonds, retirez des espèces, émettez un chèque ou que vous effectuez une transaction à un guichet bancaire ou par mode de paiement direct, assurez-vous de bien inscrire le détail de la transaction.

Vous pouvez vous servir de votre livret, de votre registre de transactions ou de votre relevé mensuel et des chèques annulés pour vous assurer que ni vous ni la banque n'avez fait d'erreur. Le cas échéant, il est possible de corriger une telle erreur. Faites-le au plus tôt. La plupart des banques établissent des dates limites pour la correction des erreurs. Si vous tardez trop, vous pourriez avoir à payer des frais à l'égard des recherches effectuées dans les dossiers.

Les banques imputent des frais lorsque cette situation se produit. Si vous avez émis votre chèque à l'ordre d'une entreprise, celle-ci pourrait aussi vous réclamer des frais.

Lisez les renseignements au verso du relevé, afin de connaître la marche à suivre pour vérifier et confirmer votre solde réel, et ainsi éviter d'émettre des chèques sans provision.

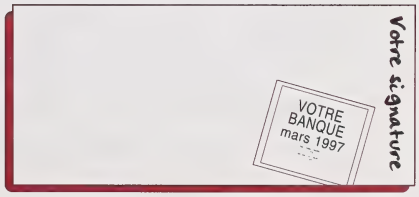

endos du chèque

L'utilisation d'un compte bancaire et des outils offerts

Une fois votre compte ouvert, vous pouvez l'utiliser et effectuer vos transactions bancaires de multiples façons.

En succursale

Si vous vous rendez à la succursale pour effectuer vos transactions, un représentant des services à la clientèle se chargera de vous servir et de répondre à vos besoins. Parmi les nombreuses transactions que vous pouvez y effectuer, les plus courantes sont les suivantes : 1) effectuer des dépôts, 2) encaisser des chèques et 3) retirer des fonds. Examinons de plus près chacune de ces transactions.

Les dépôts

Effectuer un dépôt signifie mettre de l'argent dans un compte. À cette fin, il faut remplir un bordereau de dépôt. Chaque banque utilise une formule différente, mais elles demandent toutes le même type de renseignements.

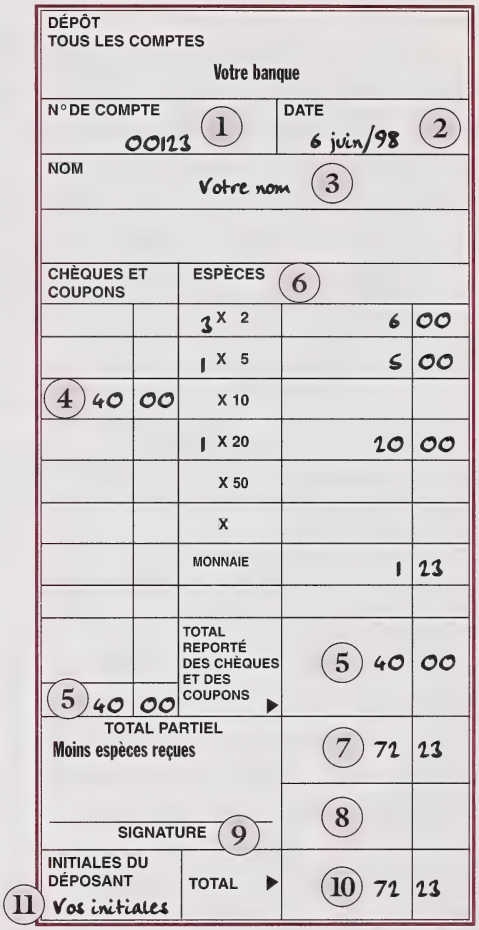

DÉPÔT TOUS LES COMPTES				
Votre banque				
N° DE COMPTE 00123 (1)			DATE 6 juin/98 (2)	
NOM Votre nom (3)				
CHÈQUES ET COUPONS		ESPÈCES (6)		
		3 X 2	6	00
		1 X 5	5	00
(4) 40	00	X 10		
		1 X 20	20	00
		X 50		
		X		
		MONNAIE	1	23
(5) 40	00	TOTAL REPORTÉ DES CHÈQUES ET DES COUPONS ▶	(5) 40	00
TOTAL PARTIEL Moins espèces reçues			(7) 71	23
SIGNATURE (9)			(8)	
(11) INITIALES DU DÉPOSANT Vos initiales		TOTAL ▶	(10) 71	23

Lorsque vous déposez un chèque, vous pourriez avoir à attendre un certain temps avant d'avoir accès à cet argent. On appelle cette pratique une retenue de fonds. Ce délai permet à la banque de s'assurer que le chèque est bon. Si vous êtes un client régulier de la succursale et que vous déposez un chèque des gouvernements fédéral ou provinciaux, il ne devrait pas y avoir de délai. Toutefois, si vous êtes un nouveau client et que vous déposez un chèque tiré sur un compte domicilié dans une autre banque, vous devez prévoir un délai de quelques jours avant de pouvoir retirer l'argent de votre compte.

1. Inscrivez votre numéro de compte.
2. Inscrivez la date.
3. Inscrivez votre nom
4. Si une partie de l'argent se présente sous forme de chèque, inscrivez le montant. S'il y a plus d'un chèque,

inscrivez le montant de chacun sur une ligne distincte.

5. Quel est le montant total sous forme de chèque? Inscrivez le montant.
6. Dans le cas d'argent sous forme d'espèces, inscrivez le(s) montant(s) sur les lignes de la colonne «Espèces».
7. Additionnez le total des chèques et le total des espèces. Inscrivez le montant. Si vous ne retirez pas une partie de ces fonds en espèces, ne tenez pas compte de ces lignes.
8. Si vous retirez une partie des fonds en espèces, inscrivez le montant ici. Sinon, ne tenez pas compte de cette ligne.
9. Apposez votre signature ici, si vous retirez des fonds en espèces.
10. Inscrivez le montant que vous déposez.
11. Apposez vos initiales afin que la banque sache qui a déposé l'argent.

Les retraits en espèces

Effectuer un retrait en espèces signifie retirer en personne des espèces de son compte. À cette fin, vous devez remplir un bordereau de retrait. Chaque banque utilise une formule différente, mais elles demandent toutes le même type de renseignements.

Bordereau de retrait

le 16 février 19 98

Reçu de: Votre banque

$ 10,53

Dix Dollars

53
100 Dollars

N° de compte 00123

10035

Votre signature
(Veuillez signer en présence du caissier)

L'encaissement de chèques

Si vous encaissez un chèque établi à votre nom, vous devez l'endosser, c'est-à-dire le signer au verso.

Voici la façon d'endosser un chèque :

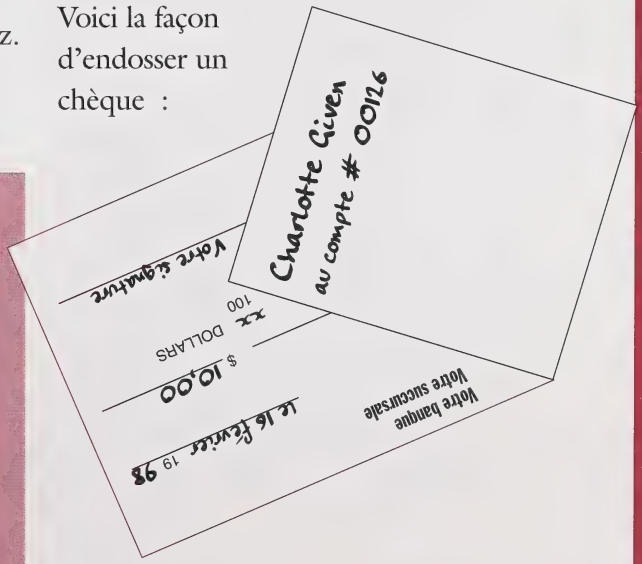

Faites mettre à jour votre livret ou mettez à jour votre registre de transactions.

- Regardez le recto du chèque et remarquez la façon dont est épelé votre nom.
- Retournez le chèque. Au verso, signez votre nom.
- Si vous déposez votre chèque, inscrivez au verso «pour dépôt seulement» ainsi que le numéro de compte.
- Signez votre chèque à la succursale en présence du caissier. Rappelez-vous qu'une fois le chèque endossé, n'importe qui peut l'encaisser.

La sécurité des chèques

*N'écrivez pas la mention «caisse» sur le chèque avant de le présenter au caissier ou de le déposer au guichet automatique.

*Ne prêtez jamais à quiconque un chèque ou un bordereau de dépôt de votre chéquier.

*N'endossez jamais (signer au verso) un chèque avant d'être en présence du caissier. En cas de perte, n'importe qui pourrait l'encaisser.

*Si vous perdez vos chèques ou vous les faites voler, informez-en votre banque sur-le-champ.

L'émission de chèques

Pour effectuer un paiement ou un retrait de votre compte de chèques, vous pouvez également tirer (ou émettre) un chèque. Il s'agit d'un ordre écrit à la banque de payer un certain montant tiré de votre compte. Ce n'est pas de l'argent, mais l'utilisation en est la même. Pour retirer de l'argent par chèque, vous devez établir un chèque. Il peut s'agir d'un chèque personnalisé ou non personnalisé. Il est habituellement préférable d'utiliser un chèque personnalisé si vous en avez.

Les retenues de fonds à l'égard des chèques déposés

Les banques peuvent appliquer des «retenues de fonds» sur les chèques pour en permettre la compensation, c'est-à-dire s'assurer que la personne ou l'entreprise ayant émis le chèque est toujours disposée et en mesure d'en payer le montant. Les retenues appliquées aux chèques servent à protéger les déposants et les banques contre les pertes liées aux chèques sans valeur, tels les chèques sans provision ou les chèques frauduleux. La période de retenue doit non seulement tenir compte du temps nécessaire pour compenser le chèque par l'entremise du système de compensation automatisé des chèques, mais également pour le retourner manuellement à la succursale du titulaire de compte qui l'a encaissé.

Les dépôts directs

Grâce au dépôt direct, vous pouvez faire déposer directement dans votre compte par voie électronique des sommes qui vous sont dues (paies ou prestations gouvernementales par exemple). Le dépôt direct vous donne un accès immédiat à vos fonds, lesquels ne font l'objet d'aucune retenue car ils sont garantis.

Les clients qui attendent des paiements des gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux peuvent demander de recevoir ces fonds par «dépôt direct». De nombreuses entreprises ont également recours au dépôt direct pour payer leurs employés.

Les transactions bancaires électroniques

Les transactions bancaires au Canada ont évolué de façon spectaculaire ces dernières années. Auparavant, les gens se rendaient à la succursale et un caissier se chargeait d'effectuer leurs transactions bancaires. Aujourd'hui, ils n'effectuent plus qu'un tiers de leurs transactions en succursale, préférant utiliser les outils de libre-service bancaire à leur disposition comme les guichets automatiques bancaires (GAB), les services bancaires par téléphone ou par ordinateur personnel ou la carte bancaire. L'engouement des gens pour ces nouveaux services bancaires tient à leur côté pratique ainsi qu'aux économies de temps et de frais de service réalisées.

Les guichets automatiques bancaires (GAB)

De nos jours, la plupart des banques offrent le libre-service bancaire par l'entremise des guichets automatiques bancaires (GAB). On trouve des GAB dans les banques, les centres commerciaux, les stations-service, les dépanneurs, les supermarchés, les aéroports, les gares, etc. Dans la plupart des cas, ils sont accessibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Les clients peuvent utiliser les GAB multiservices pour :

* effectuer des retraits;
* déposer des espèces ou des chèques;
* acquitter des factures;
* virer des fonds d'un compte à l'autre;

* dans certains guichets, mettre à jour leur livret de banque ou obtenir un relevé de compte;
* avoir accès à leur compte à partir d'un guichet d'une autre institution financière arborant le symbole *Interac*.

Le coût d'utilisation du guichet automatique dépend de votre banque. La plupart des banques imputent au compte des frais à l'égard de chaque transaction. Pour réduire ces frais de service, vous pouvez demander un forfait mensuel qui vous permet de faire un certain nombre de transactions moyennant des frais fixes. Les forfaits varient en fonction de l'institution financière.

CONSEIL : Lors du choix de votre numéro d'identification personnel (NIP), assurez-vous qu'il ne soit pas évident. N'utilisez pas votre date de naissance, votre adresse, votre numéro de téléphone ou votre nom.

L'utilisation d'un guichet automatique

* Vous devez remplir une formule de demande auprès de votre banque.
* Votre banque vous donne une carte spéciale (une carte bancaire) et un numéro appelé numéro d'identification personnel (NIP). Si vous voulez créer votre propre NIP, la plupart des banques possèdent un appareil spécial vous permettant de choisir vous-même le numéro.
* Votre NIP vous sert de signature personnelle. Il joue le même rôle que votre signature sur un chèque. Aussi est-il important de le garder confidentiel. Ne l'inscrivez surtout pas sur votre carte. Ne le divulguez à personne, et ne permettez jamais à quiconque de l'utiliser.
* Chaque banque a des règles différentes quant au montant maximal que vous pouvez retirer en une seule fois, quant au moment où les dépôts sont portés au crédit de votre compte et ainsi de suite. Renseignez-vous auprès de votre succursale au moment de demander votre carte de guichet automatique.
* Lorsque vous désirez utiliser un guichet automatique, insérez votre carte et suivez les instructions à l'écran. Les mots qui apparaissent à l'écran peuvent différer selon l'institution, mais leur signification est similaire.

* On vous demande d'entrer votre NIP. Si vous faites une erreur, le guichet vous indique que votre NIP est erroné. Recommencez. Si vous entrez plus d'un certain nombre de NIP erronés, le guichet pourrait ne pas vous permettre de continuer et pourrait retenir votre carte. Vous devrez alors vous rendre à votre succursale pendant les heures d'ouverture pour obtenir un nouveau NIP ou une nouvelle carte.
* On vous demande ensuite d'entrer le type de transaction que vous désirez effectuer : un retrait, un dépôt, un paiement de facture, un virement de fonds.
* Entrez le compte que vous désirez utiliser (compte d'épargne ou de chèques, etc.)
* On vous demande ensuite d'entrer le montant au moyen des touches appropriées. Certains GAB vous offrent de choisir des montants déterminés variant de 40,00 $ à 200,00 $. Si vous désirez effectuer un retrait, vous n'avez qu'à appuyer sur la touche correspondant au montant.
* On vous demande alors de confirmer l'exactitude du montant demandé. Dans l'affirmative, appuyez sur la touche OK. Dans la négative, appuyez sur la touche CORRECTION/CHANGEMENT ou appuyez sur la touche ANNULER et recommencer.
* Une fois vos transactions terminées, retirez votre carte, vos espèces et votre relevé de transaction. Le relevé de transaction est un morceau de papier portant le détail des transactions effectuées et le solde de votre compte. Vérifiez-le toujours sur-le-champ pour vous assurer de l'exactitude des renseignements inscrits. Puis, conservez-le pour le comparer à votre prochain relevé mensuel ou mise à jour de livret.
* Si vous éprouvez un problème lors de l'utilisation d'un guichet, obtenez de l'aide le plus tôt possible. La plupart des problèmes sont faciles à régler. Signalez ce type de problèmes rapidement pour permettre à la banque d'y remédier.

Le paiement direct par *Interac*[MD]

Lorsque vous avez une carte bancaire, vous pouvez l'utiliser pour régler vos achats chez un détaillant. On appelle ce type de transaction *paiement direct par Interac* (paiement direct). Ce mode de paiement suscite un véritable engouement depuis quelques années. De nombreux magasins, stations-service, supermarchés et salles de cinéma possèdent un petit appareil appelé *terminal de point de vente*. Lorsque vous glissez votre carte dans la fente de cet appareil et que vous entrez votre NIP, l'argent est automatiquement viré de votre compte à celui du commerçant. Vous avez alors payé. Voilà un mode de paiement sûr et pratique pour régler vos achats, car vous n'avez plus à transporter d'importantes sommes d'argent comptant ou un chéquier.

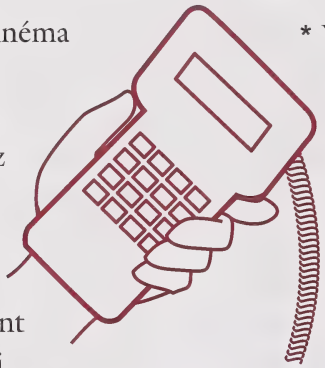

Pour utiliser le Paiement direct *Interac*

* Lorsque vous effectuez un achat ou désirez payer un service chez un détaillant qui accepte les transactions de Paiement direct *Interac*, vous, ou le commerçant, devez glisser votre carte dans un terminal de point de vente.
* On vous remet alors un clavier en vous demandant de confirmer l'exactitude du montant en appuyant sur la touche OK.
* On vous invite ensuite à choisir le compte (chèques ou épargne) d'où vous souhaitez tirer les fonds.
* Puis, on vous demande d'entrer votre NIP. Ce code ainsi que votre numéro de compte et le solde de votre compte demeurent strictement confidentiels et sûrs. Le commerçant n'a aucunement accès à ces renseignements.
* Vous devez ensuite appuyer sur la touche OK pour compléter la transaction et obtenir confirmation du paiement. L'argent servant à régler votre achat est tiré de votre compte et crédité à celui du commerçant.
* On vous remet alors un relevé de transaction. Conservez ce relevé pour en inscrire le montant dans votre registre de transactions ou le comparer à votre relevé de compte mensuel.
* Si vous n'avez pas assez de fonds dans votre compte, la transaction sera refusée. De plus, les transactions de Paiement direct *Interac* peuvent faire l'objet de certaines limites d'achat quotidiennes.

PAIEMENT DIRECT

Conseils de sécurité à l'égard des guichets automatiques et des paiements directs

* Votre carte bancaire sert de clé donnant accès à votre (vos) compte(s). Gardez votre carte en lieu sûr et ne permettez jamais à personne de l'utiliser.
* Protégez votre numéro d'identification personnel (NIP). Il s'agit de votre signature électronique. Ne l'inscrivez nulle part. Vous devez le mémoriser.
* Lorsque vous choisissez votre NIP, évitez d'utiliser votre nom, votre numéro de téléphone, votre date de naissance, votre adresse ou d'autres codes évidents.
* Ne divulguez votre NIP **à personne**. Vous devez être la seule personne à le connaître.
* Effectuez vos transactions à un guichet automatique dans des endroits et à des moments où vous vous sentez le plus en sécurité. Si au moment de vous servir d'un guichet automatique, vous ressentez une certaine inquiétude, peu importe la raison, reportez vos transactions ou changez d'endroit.
* Pour protéger des regards indiscrets l'entrée de votre NIP à un guichet ou à un terminal de paiement direct, servez-vous de votre main ou de votre corps.
* Après avoir complété une transaction à un guichet ou à un terminal de paiement direct, n'oubliez pas de reprendre votre carte et, le cas échéant, votre relevé de transaction.
* Lorsque vous effectuez un retrait à un guichet automatique, comptez l'argent reçu et rangez les billets immédiatement.
* Si vous perdez votre carte ou vous la faites voler ou si le guichet la retient, avisez votre institution financière sur-le-champ. La plupart des institutions possèdent des numéros 1 800 et un service de signalement de cartes perdues ou volées accessible 24 heures sur 24.
* Les guichets sont rarement la scène de vols. Toutefois, si cette situation devait se produire, rappelez-vous d'assurer d'abord votre sécurité. Signalez tout incident de ce genre aux forces policières et à votre banque.

Les services bancaires par téléphone

Voilà un moyen rapide, facile et pratique d'effectuer vos transactions bancaires 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Grâce aux services bancaires par téléphone (ou services télébancaires), vous pouvez effectuer vos transactions bancaires à partir de votre domicile et de votre bureau, voire au cours de vos déplacements.

Pour effectuer des transactions par téléphone, il vous faut un compte et une carte bancaire. Pour vous inscrire aux services télébancaires, adressez-vous à votre succursale ou composez le numéro 1 800 de votre banque. Vous recevrez un mot de passe ou un code d'accès à utiliser chaque fois que vous voudrez faire une transaction. Ne divulguez jamais ce renseignement à personne. Vous pouvez inscrire tous vos comptes bancaires ainsi que les numéros de compte de chaque facture que vous désirez régler, par exemple, votre facture de téléphone, votre carte de crédit, votre facture d'électricité, votre facture de taxes et ainsi de suite.

Les frais de service varient en fonction de l'utilisation que vous faites des services télébancaires. Certaines banques peuvent inclure ce service dans un forfait ou l'offrir gratuitement lorsque vous maintenez un solde mensuel minimum.

Une fois votre compte ouvert, il ne vous reste plus qu'à composer le numéro de téléphone et à suivre les instructions qui vous sont données. On vous demande d'entrer votre numéro de compte et votre mot de passe confidentiel des services télébancaires.

Vous pouvez alors :

* régler vos factures et virer des fonds immédiatement;
* vérifier les mouvements et le solde de votre compte;
* obtenir un relevé de compte provisoire par télécopieur ou d'une machine bancaire spéciale;
* obtenir un relevé de compte provisoire ou vous faire énumérer une liste de vos dernières transactions
* effectuer des paiements de factures postdatés;
* vérifier des paiements de factures antérieurs et des renseignements sur vos paiements de factures postdatés.

Les services télébancaires vous offrent également la possibilité de parler à un représentant de la banque qui peut vous aider à :

* présenter une demande de prêt personnel ou hypothécaire ou de renouvellement de prêt hypothécaire (durant certaines heures à vérifier auprès de votre banque);
* commander des chèques;
* effectuer une opposition à paiement;
* vérifier si un chèque a été débité de votre compte;
* vous inscrire à un forfait de services bancaires;
* investir dans un CPG et un dépôt à terme;

Chaque banque peut offrir des services différents ou proposer des méthodes différentes pour avoir accès aux services bancaires par téléphone. Renseignez-vous auprès de votre banque pour obtenir des renseignements sur les services télébancaires qu'elle offre. Les services bancaires par téléphone ne vous permettent pas d'effectuer des dépôts et des retraits.

Les services bancaires par ordinateur

Vous pouvez maintenant aussi utiliser l'ordinateur pour effectuer vos transactions bancaires telles que :

* les virements de fonds entre vos comptes
* les paiements de factures
* la vérification du solde et des mouvements de votre compte

Vous pouvez effectuer vos transactions par ordinateur de deux façons : en vous connectant électroniquement à votre banque ou en vous servant du site Web de votre banque. Dans les deux cas, si vous souhaitez faire certaines de vos transactions bancaires par ordinateur, renseignez-vous auprès de votre banque. Les services bancaires par ordinateur ne vous permettent pas d'effectuer des dépôts et des retraits. Si vous envisagez d'utiliser les services bancaires par téléphone ou par ordinateur, les principaux points à considérer sont les suivants :

* Quels sont les frais d'accès?
* Quels sont les frais de chaque transaction effectuée par ordinateur?
* Quel forfait de services bancaires répond le mieux à vos besoins?

Aide-mémoire

Les modes de dépôt disponibles pour mettre de l'argent dans votre compte sont les suivants :

- dépôt au comptoir de la succursale
- dépôt à un guichet automatique
- dépôt direct (paie d'un employeur ou prestations gouvernementales).

Les modes de retrait de fonds de votre compte pour votre propre utilisation ou pour régler vos dépenses personnelles sont les suivants :

- retrait au comptoir de la succursale
- tirage de chèques
- retrait à un guichet automatique
- paiement direct par Interac
- services bancaires par téléphone
- services bancaires par ordinateur

Autres services bancaires

Les banques offrent d'autres services qui sont également liés à votre compte bancaire. Parmi ces services, mentionnons les suivants :

Mandat bancaire : Mandat ou traite bancaire : Il s'agit d'instruments qui donnent l'ordre à votre banque de payer une somme déterminée à la personne dont le nom y figure. Vous réglez le mandat ou la traite bancaire au moment de son achat.

Chèque visé : Si vous émettez un chèque à une personne qui doit l'encaisser immédiatement ou qui désire s'assurer que les fonds sont disponibles, vous pouvez demander à la banque de viser votre chèque. Lorsqu'elle vise un chèque, la banque retire de votre compte le montant figurant sur votre chèque et garantit la disponibilité des fonds à la personne à qui vous émettez le chèque. Lorsque vous remettez un chèque visé à une personne, celle-ci peut l'encaisser sur-le-champ sans avoir à attendre que la banque le traite.

Paiement préautorisé : Vous pouvez régler vos factures directement par l'entremise de la banque. Si vous avez à payer mensuellement des factures régulières, par exemple votre téléphone ou un versement de prêt, vous pouvez demander l'établissement d'un programme de paiements préautorisés en vertu duquel la banque prélève automatiquement des paiements réguliers de votre compte à des dates précises.

Protection de découvert : En vertu de ce service, la banque couvre vos chèques ou vos retraits jusqu'à concurrence d'un certain montant si vous n'avez pas suffisamment de fonds dans votre compte, habituellement moyennant certains frais.

Les banques canadiennes offrent également certains autres types de services et de produits financiers tels que les suivants :

* prêts hypothécaires
* dépôts à terme
* Obligations d'épargne du Canada
* bons du Trésor
* régimes et fonds enregistrés d'épargne-retraite
* compartiments de coffre
* chèques de voyage et devises étrangères
* prêts et autres programmes de financement
* gestion de patrimoine
* conseils de placement
* certificats de placement garanti (CPG)
* fonds communs de placement
* assurances (créance, voyage)
* oppositions à paiements
* virements télégraphiques

Pour régler un différend avec votre banque

En dépit des efforts déployés par les banques pour offrir un service exempt d'erreur, il arrive que des erreurs et des problèmes surviennent. À titre de client d'une banque, vous avez intérêt à savoir que les banques ont mis en place des mesures visant à régler les problèmes ou les plaintes de leur clientèle. Renseignez-vous auprès de votre banque. Vous trouverez ci-après quelques directives générales à cet égard.

Première étape

Si vous avez un problème, adressez-vous d'abord à votre succursale ou à votre centre de services. Un représentant du service à la clientèle ou un responsable devrait être en mesure de vous aider.

Deuxième étape

Si la situation n'est pas réglée à votre satisfaction, informez-vous à la succursale pour savoir à qui vous devez vous adresser au sein de votre banque. Dans certains cas, on vous demandera de communiquer avec le directeur régional ou le bureau régional. Demandez au représentant ou au directeur de succursale ou du centre de services de vous fournir le numéro ou l'adresse de la personne que vous devez appeler.

Troisième étape

Si le problème n'est toujours pas réglé à votre satisfaction, vous devez faire appel à l'ombudsman de votre banque. L'ombudsman a pour mission d'aider les consommateurs à régler leurs différends avec leur banque. Renseignez-vous auprès de votre banque.

Quatrième étape

Il existe un organisme indépendant, appelé l'Ombudsman bancaire canadien (OBC), qui reçoit les plaintes des particuliers et des petites entreprises à l'égard des services bancaires. Il s'agit d'un service offert gratuitement. Avant de communiquer avec l'OBC, vous devez d'abord tenter de régler votre problème auprès de votre banque. Vous pouvez rejoindre le bureau de l'OBC au 1 888 451-4519 ou au (416) 287-2877.

L'Association des banquiers canadiens offre des renseignements supplémentaires sur la façon de régler un différend avec votre banque dans sa brochure intitulée *Protéger ses intérêts.* Pour en obtenir un exemplaire, composez le 1 800 263-0231 ou consultez le site Web de l'ABC à l'adresse www.cba.ca

Le mot de la fin

Nous espérons que les renseignements donnés dans la présente brochure vous seront utiles. Voici quelques points à considérer si vous vous apprêtez à ouvrir votre premier compte ou si vous tentez de déterminer si votre compte actuel (et son forfait) répond vraiment à vos besoins :

* Prenez le temps nécessaire pour choisir le compte qui comble le mieux vos besoins.
* Demandez des renseignements auprès de diverses institutions.
* Comparez les services offerts. Outre les banques, d'autres institutions offrent également des comptes et des services financiers, notamment les caisses d'épargne et de crédit, les caisses populaires et les sociétés de fiducie.
* Suivez les conseils offerts dans la présente brochure pour vous aider à tirer le meilleur parti de votre compte bancaire.

Par savoir gérer son argent, on entend prêter attention à son argent et à son utilisation. Un compte bancaire peut vous aider à cet égard. Il existe toutefois de nombreuses autres façons de gérer vos fonds. Vous pouvez établir un budget par exemple. Un budget vous permet de savoir combien d'argent vous pouvez dépenser chaque mois et où le dépenser. Il vous aide en outre à vous constituer de l'épargne.

L'Association des banquiers canadiens offre une brochure intitulée *Savoir gérer son argent*, dans laquelle on trouve des renseignements sur l'établissement d'un budget, l'emprunt de fonds et la saine gestion de ses finances personnelles.

Pour en obtenir un exemplaire, composez le 1 800 263-0231 ou consultez le site Web de l'ABC à l'adresse www.cba.ca.

Quelques termes bancaires usuels

Annuellement : Une fois l'an.

Association Interac : Association, dont les membres comprennent des institutions financières, qui permet aux Canadiens d'avoir accès à leurs fonds par le biais des guichets automatiques et par mode de paiement direct.

Bénéficiaire : Nom de la personne à laquelle est destiné le montant inscrit sur le chèque.

Carte de débit : Autre appellation désignant la carte bancaire. Elle vous permet d'avoir accès à vos comptes de dépôt par voie électronique. Vous pouvez l'utiliser au guichet automatique ou régler vos achats chez les détaillants offrant le service de paiement direct par Interac.

Chèque : Ordre de paiement écrit d'une certaine somme.

Chèque en blanc : Chèque ne portant aucun montant.

Chèque non personnalisé : Chèque sur lequel n'est pas imprimé votre nom ni votre numéro de compte.

Chèque personnalisé : Chèque sur lequel sont imprimés votre nom et votre numéro de compte.

Chèque sans provision : Chèque tiré sur un compte qui ne contient pas suffisamment d'argent pour le couvrir. Vous devez payer des frais lorsqu'une telle situation se produit.

Chèques de voyage : Il s'agit d'un moyen sûr de transporter d'importantes sommes d'argent durant vos déplacements. On les considère comme de l'argent comptant, mais ils peuvent être remplacés en cas de perte ou de vol. Vous pouvez vous les procurer auprès de votre banque moyennant des frais minimes, ou peut-être sans frais si vous avez pris un forfait de services bancaires.

Chéquier : Livret contenant des chèques en blanc, personnalisés ou non.

Compte mixte : Compte combinant un compte d'épargne et un compte de chèques. Vous pouvez tirer des chèques tout en recevant de l'intérêt si vous maintenez suffisamment d'argent dans votre compte.

Conciliation bancaire : Vérification de tous les documents de la banque pour vous assurer que vos dossiers concordent avec les siens.

Convention de compte : Formule que vous signez et où figurent vos droits et vos responsabilités de même que les droits et responsabilités de la banque à l'égard de votre compte.

Débit : Autre appellation désignant un retrait de fonds de votre compte.

Dépôt direct : Si vous recevez des fonds régulièrement (par ex. une paie, une pension ou une allocation), votre employeur, le gouvernement ou la personne versant l'allocation peuvent déposer les fonds directement dans votre compte.

Dépôt : Le dépôt peut se faire sous forme d'espèces, par chèque ou par voie électronique.

Endosser : Signer le verso d'un chèque afin de l'encaisser.

Frais de service : Frais payés en contrepartie de l'utilisation d'un service.

Guichet automatique bancaire (GAB) : Automate bancaire de libre-service.

Intérêt : Frais payés ou gagnés en contrepartie de l'utilisation de fonds.

Livret de banque : Les codes de transaction et les responsabilités du client peuvent figurer dans ce livret.

Mandat : Un mandat bancaire constitue un mode de paiement plus sûr pour envoyer des fonds à une personne ou à une entreprise en particulier. Vous pouvez obtenir un mandat bancaire auprès de votre banque moyennant certains frais fixes.

Numéro d'assurance sociale (NAS) : Numéro donné par l'État canadien à chaque personne ayant reçu un revenu ou payé de l'impôt au Canada. La loi prévoit que vous devez fournir ce numéro aux institutions financières où vous détenez des dépôts portant intérêt.

Numéro d'identification personnel : Numéro ou mot de passe unique que le client utilise aux guichets automatiques bancaires (GAB) ou pour effectuer un paiement direct par Interac et qui lui donne accès à son compte.

Paiement direct par Interac : Mode de paiement de vos achats de biens et services par voie électronique, en vertu duquel les fonds sont retirés directement de votre compte bancaire pour être virés directement au compte du commerçant. Vous utilisez à cette fin votre carte bancaire (ou carte de débit).

Registre de transactions : Livret où le client note le détail de chaque transaction effectuée à son compte de chèques ou à son compte mixte.

Relevé de compte : Imprimé d'ordinateur donnant la liste des transactions effectuées dans un compte bancaire pendant une période déterminée. Les relevés sont habituellement émis une fois par mois.

Responsabilité : Ce que vous devez vous attendre à faire.

Retrait : Argent retiré d'un compte. Le retrait peut se faire sous forme d'espèces, par chèque, par carte de débit ou par prélèvement automatique.

Semestriellement : Deux fois l'an.

Solde mensuel minimum : Montant le moins élevé au compte au cours du mois.

Solde : Le montant d'argent dans votre compte.

Taux d'intérêt : Pourcentage utilisé pour calculer l'intérêt à verser.

Transaction : Mouvement dans un compte bancaire. Il peut s'agir d'un dépôt, d'un retrait, d'un paiement par carte de débit, de l'imputation de frais de service ou d'un versement d'intérêt.

Dans le cadre du programme *Pour mieux se comprendre*, nous offrons une série de publications gratuites, allant de la gestion financière et des taux d'intérêt aux prêts hypothécaires, au lancement d'une petite entreprise et à l'épargne-études. Pour obtenir un exemplaire de ces publications, téléphonez sans frais au 1 800 263-0231 ou consultez notre site Web à l'adresse www.cba.ca.

Fondée en 1891, l'Association des banquiers canadiens (ABC) est une association sectorielle professionnelle qui procure à ses membres, les banques à charte du Canada, des services d'information, de recherche et de soutien opérationnel et participe à l'élaboration de la politique publique relative aux questions touchant les services financiers. L'ABC fournit aussi de l'information au grand public sur le secteur bancaire et les questions financières.

ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS

Pour mieux se comprendre